

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE



13^{ème} Rallye National des MONTS de BLOND 8 et 9 Mai 2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Terre de St Junien
Nom du Rallye :	13 ^{ème} Rallye National des Monts de Blond
Date :	8 et 9 Mai 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 coëf3 Championnat 2026 Ligue Nouvelle Aquitaine Sud Challenge Commissaires 2026 Ligue NAS
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 73520 du 20/01/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 220 du 10/03/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	BRASSEUR Josée
Téléphone :	06 79 01 15 84
Mail :	brasseur.josee@orange.fr
Comité d'Organisation	
Président :	BRASSEUR Jean
Membres :	David AUVERT, Jérôme AUVRAY, Josée BRASSEUR, J.François DUPRE, Patrice et Annie GABARROU, Yves MORAND, Laurent PEYRAUD, Fabrice PLONCARD, Bernard PREVOT, Bruno ROBERT, Stéphanie ROUGIER, Michel THOUVENIN, Benoît THOUVENIN
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Josée BRASSEUR Allée de Chambéry 87200 St Brice sur Vienne
Téléphone :	06 79 01 15 84
Mail:	brasseur.josee@orange.fr

Permanence du Rallye :	PC Salle « La Ruche » 41, avenue de Bellac 87330 MEZIERES sur Issoire
Lieu, date, horaire :	8 et 9 Mai 2026 7H-20H
Organisateur technique	
Nom :	ASA Terre de St Junien
Adresse :	Allée de Chambéry 87200 St Brice sur Vienne
Téléphone :	06 79 01 15 84
Mail :	brasseur.josee@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	8 Mars 2026
Ouverture des engagements	8 Mars 2026
Clôture des engagements	27 Avril 2026
Parution du carnet d'itinéraire	8 Mai 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Salle « La Ruche » 41, avenue de Bellac 87330 Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai de 8h à 15h
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Vendredi 8 Mai de 8h30 à 18h
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Salle Polyvalente de Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai de 14h à 18h30
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Local Technique de la Mairie Rue du Marché à Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai de 14h15 à 19h
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Salle Polyvalente de Mézières Vendredi 8 Mai de 14h00 à 19h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Salle « La Ruche » 41, avenue de Bellac 87330 Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai à 16h
Briefing obligatoire des Pilotes et Copilotes VHRS/VMRS	Salle « La Ruche » 41, avenue de Bellac 87330 Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai à 16h15
Briefing obligatoire de la Direction de Course	Salle « La Ruche » 41, avenue de Bellac 87330 Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai à 16h30
Briefing obligatoire de l'équipage au complet des voitures d'encadrement	Salle « La Ruche » 41, avenue de Bellac 87330 Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai à 17h
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY code accès MDB2026 Vendredi 8 Mai 20h30

Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY code accès MDB2026 Vendredi 8 Mai 20h30
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Ecrit distribué aux vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Salle Polyvalente de Mézières Samedi 9 Mai 7h30
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY code accès MDB2026
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Salle Polyvalente de Mézières Samedi 9 Mai à partir de 18h33 (1 ^{ère} VHRS)
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	VOYAGES LECOMPTE à NOUIC Samedi 9 Mai à partir 18h33
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY (MDB2026) 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Salle Polyvalente Samedi 9 Mai sur podium d'arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	COURMONTAGNE Jacques 11849
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	CODEMINE Catherine 56617 FOURCADE Annie 15323
Directeur de Course de l'épreuve	DESMOULINS Roger 4799
Directeur de Course stagiaire	RENOU Isabelle 136518
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	MARTY Brigitte 136694 PAGE Jean Luc 4727
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	SCHUBLER Pierre 27374 FRAIGNE Melvin 253226 THEBAULT Valérie 15553 RENOU Jean Luc 10314
Commissaire Technique responsable	LARQUEY Serge 8454
Commissaires Techniques adjoints	SANGOUIGNET Jean Jacques 288229 PINHO Aurelien 259271 DAURAT Cédric 111570 BOURON Alexandre 329549
Médecin chef	CUEILLE Jean François
Chargés des relations avec les concurrents	JEAN Philippe 22816 FOURCADE Jean François 8460

Juge de faits	PREVOT Bernard 111607
Chargé des relations avec la presse	CLAVAUT Laurent 239250
Chronométrateurs	DUFAU Corinne 3671 LAPOUGE Laurent 13530 CHEVESSIER Benoit 308406 BAULOUET Pierre 326624 SYLVAIN Alain 234828 SAGE Sylvie 119114
Classement CHRONOLIVE	BERGERON Sylvain 50286
Speaker	COEFFE Gérard 20530

NOTA : à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les Officiels figurants dans le présent règlement sont déclarés compétents en qualité de « Juges de faits » pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail leur accusé de réception d'engagement. L'heure de passage aux vérifications administratives et techniques sera choisie par l'équipage lors de la distribution du carnet d'itinéraire.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **13^{ème} Rallye National des Monts de Blond** doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 27 avril 2026 (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum (Moderne +VHC+VHRS+VMRS)

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 400 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 800 € (x 2)
- Tarifs pour équipages ASA
 - 1 licencié ASA 380€
 - Equipage complet ASA 370€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, par chèque (à l'ordre de l'ASA TERRE DE ST JUNIEN) ou virement.

IBAN : FR76 1027 8365 1000 0102 3400 129

Les chèques seront déposés le lundi suivant l'épreuve.

Les forfaits doivent être déclarés par courrier, mail, ou SMS

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Après le 1er regroupement, pour la section suivante, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières, de l'ES 1 « Bussière Boffy »

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à Mézières sur Issoire selon les plans consultables sur SPORTITY (MDB2026)

A partir du Lundi 4 Mai

Aucune remorque ne sera autorisée dans la Parc d'Assistance

Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier distribué et émarginé lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 13^{ème} Rallye des Monts de Blond représente un parcours de 239.23 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 98.32 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 Bussière-Boffy 9.37 km

ES 2/4/6 Cieux Montrol 14.84 km

ES 3/5/7 Bussière Nouic 14.81 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Vendredi 8 Mai de 8h30 à 18h

Des Autocollant avec la mention "Reconnaissance" et un numéro d'ordre identique au numéro de course seront distribués. Le port de ces autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire

Cet autocollant devra être noir sur fond jaune ou orange, être apposé à minima à l'avant et à l'arrière du véhicule et être de dimension 210 mm x 140 mm (cf Article 4.5 des RTS Rallyes – Identification des voitures).

Des contrôles seront effectués par des représentants de l'organisation.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes et ou trophées seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch ainsi qu'aux premiers de classe.

Un lot sera offert à tous les équipages classés présents.

Un engagement gratuit pour 2027 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la Remise des Prix).
- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la Remise des Prix

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.

Un lot sera offert à tous les Commissaires à la fin de l'épreuve.